

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 3 novembre 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est absente:

Madame la conseillère:

Nathalie Lavoie

Sont également présentes à la séance, mesdames:

Cynthia Bossé, directrice générale  
Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

## **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande d'appui financier pour les activités du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet
- 10.2 Achat d'un souffleur compatible au tracteur du Service des travaux publics pour le déneigement
- 10.3 Municipalité amie des aînés (MADA) – Création et mise sur pied du comité
- 10.4 Autorisation de budget pour les activités d'Halloween
- 10.5 Embauche pour le service de livraison d'épicerie

- 10.6 Identification des priorités d'actions 2021-2022 pour la Sûreté du Québec
- 10.7 Demande de réévaluation de la vitesse sur le rang de la Chute
- 10.8 Emprunt temporaire pour le règlement 2020-322
- 10.9 Collecte des bacs sur la rue Sacré-Coeur
- 10.10 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

**ADOPTÉE**

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance spéciale du 28 septembre 2020 et de la séance régulière du 6 octobre 2020
- 

358-11-2020

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance spéciale du 28 septembre 2020 et de la séance régulière du 6 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

Aucun document n'est déposé.

**3. Finances**

---

3.1 Comptes à payer

---

359-11-2020

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2020 pour une somme totale de 269 206,38 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 60 175,18 \$.

**ADOPTÉE**

- 3.2 Décompte progressif numéro 3 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes
- 

360-11-2020

**CONSIDÉRANT LES** travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 15 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du décompte progressif numéro 3 s'établit à 1 407 717,42 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 3, et ce, pour une somme de 1 407 717,42 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le décompte progressif numéro 3;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

### **ADOPTÉE**

#### 3.3 Décompte progressif numéro 4 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

---

361-11-2020

**CONSIDÉRANT LES** travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 19 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du décompte progressif numéro 4 s'établit à 78 328,94 \$, plus les taxes applicables et inclut une retenue contractuelle de 10 %;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 4, et ce, pour une somme de 78 328,94 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le décompte progressif numéro 4;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

### **ADOPTÉE**

362-11-2020

3.4 Décompte progressif numéro 5 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

---

**CONSIDÉRANT LES** travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement du décompte progressif numéro 5 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 23 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du décompte progressif numéro 5 s'établit à 110 568,89 \$, plus les taxes applicables et correspond au relâchement d'un 5 % de la retenue contractuelle;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 5, et ce, pour une somme de 110 568,89 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le décompte progressif numéro 5;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉE**

363-11-2020

3.5 Approbation de paiement pour l'entreprise DRUMCO

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise DRUMCO Entrepreneur général le contrat pour les travaux de pavage du garage municipal situé au 730, rue Brasseur ;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 11043 datée du 30 septembre 2020 et d'une somme de 14 307,41 \$ plus les taxes applicables reliée à la retenue restante de 1 %;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Roger Garneau, directeur du Service des travaux publics recommande le paiement de cette facture;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture numéro 11043 au montant de 14 307,41 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ainsi que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), volet 1 du MAMH.

### **ADOPTÉE**

3.6 Autorisation de paiement pour la Fédération québécoise des municipalités

---

364-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée, selon la résolution numéro 038-02-2020 pour la fourniture de services professionnels en recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 2063 au montant de 564,20 \$, plus les taxes applicables, couvrant la préparation de l'appel d'offres SEAO et d'un addenda;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture 2063 au montant de 564,20 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

### **ADOPTÉE**

3.7 Autorisation de paiement pour la firme Les Services EXP inc.

---

365-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Services EXP inc. a été mandatée, selon la résolution numéro 372-10-2018 pour la fourniture de services professionnels en lien avec la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 581097 au montant de 810,95 \$, plus les taxes applicables, couvrant des heures de surveillance bureau;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture 581097 au montant de 810,95 \$, plus les taxes applicables conditionnellement à la vérification à faire;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

### **ADOPTÉE**

3.8 Autorisation de paiement pour la firme Laboratoire de la Montérégie inc.

---

366-11-2020

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été octroyé à la firme Laboratoire de la Montérégie inc. par la résolution numéro 139-05-2020 pour la réalisation du contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture 30337 soumise a été révisée par M. Éric Letendre responsable de la surveillance bureau au nom de Les Services EXP afin d'y retirer une visite de chantier et que les autres items de la facture sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette facture est d'un montant corrigé de 16 415,41 \$, plus les taxes applicables, pour divers essais, analyses et le rapport final;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture numéro 30337 au montant de 16 415,41 \$, plus les taxes applicables, sur réception de la facture corrigée.

### **ADOPTÉE**

3.9 Autorisation de paiement pour la firme Shellex Groupe Conseil

---

367-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis du projet d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 14366 de la firme datée du 30 septembre 2020 au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant les plans, devis et l'estimation préliminaires à 30 %;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture de la firme Shellex Groupe Conseil au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), selon le cas.

### **ADOPTÉE**

#### 3.10 Approbation de paiement pour la compagnie LNA

**CONSIDÉRANT LA** résolution 080-03-2019 de ce conseil;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à la compagnie Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour la première étape de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité, soit le diagnostic préliminaire;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 2010-55 couvrant une partie des activités de révision des indices de vulnérabilité DRASTIC dans les aires de protection au montant de 4 759,55 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture de la firme LNA portant le numéro 2010-55 au montant de 4 759,55 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MELCC dans le cadre du Programme de protection accrue des services d'eau potable – volet 1 (PPASEP).

### **ADOPTÉE**

## **4. Administration**

---

### 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement général de la municipalité d'Upton* numéro G-100.1

---

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement général numéro G-100.1;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

369-11-2020

4.2 Offre de services professionnels pour l'année 2021 de l'aviseur légal

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseiller juridique de la firme Poupart & Poupart, Avocats, pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant les taxes et les déboursés, incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire proposé est de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit renouvelée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart Avocats inc. telle que présentée.

**ADOPTÉE**

370-11-2020

4.3 Mandat pour la réalisation des missions d'audit et de certification pour le programme TECQ 2014-2018

---

**CONSIDÉRANT LES** obligations municipales en lien avec la réalisation de missions d'audit et de certification préalablement à la transmission des documents de la TECQ 2014-2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme FBL a entamé une partie des démarches nécessaires en réalisant l'audit des rapports financiers;

**CONSIDÉRANT L'**offre de services présentée par la firme, d'un montant de 1 700,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des missions d'audit et de certification;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre au montant de 1 700,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**



## 4.4 Mandat pour la conception mensuelle du journal municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la rédaction du journal municipal le Bavard est présentement effectuée mensuellement par madame Émilie Hébert, agente à la réception et que cette tâche implique plusieurs heures de travail;

**CONSIDÉRANT LES** propositions reçues suite à la demande faite à quatre (4) entreprises pour la conception mensuelle d'un journal municipal moderne, dynamique et professionnel;

**CONSIDÉRANT LES** coûts de conception et d'impression mensuels suivants, avant les taxes applicables soumis par les entreprises :

Entreprise	Nombre de pages journal	Prix
<b>CONCEPTION</b>		
Les Publications Municipales inc.	12	195,00 \$
	16	240,00 \$
Les impressions Lego/Idéographik	12	228,00 \$
	16	304,00 \$
Monsieur Sylvain Mérette Designer graphique	12	325,00 \$
	16	425,00 \$
Sercost	12	405,00 \$
	16	540,00 \$
<b>IMPRESSION</b>		
Les Publications Municipales inc.	12	375,00 \$
	16	450,00 \$
Les impressions Lego/Idéographik	12	555,00 \$
	16	655,00 \$
Monsieur Sylvain Mérette Designer graphique	12	N/A
	16	N/A
Sercost	12	515,70 \$
	16	582,55 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** le mandat soit octroyé à l'entreprise Les Publications Municipales inc. pour la conception d'un journal de douze (12) pages et occasionnellement, un journal de seize (16) pages aux tarifs respectifs de 195,00 \$ et 240,00 \$ plus les taxes applicables et de 375,00 \$ pour douze (12) pages et de 450,00 \$ pour seize (16) pages pour l'impression, le tout sans aucune publicité que ce soit;

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d’Upton en lien avec ce mandat.

**ADOPTÉE**

4.5 Installation de deux (2) bornes de recharge intelligentes

---

372-11-2020

**CONSIDÉRANT LES** soumissions demandées pour l’installation de deux (2) bornes de recharge intelligentes de type commercial pour véhicule électrique dans le stationnement du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT LES** montants soumis, avant les taxes applicables, se détaillant comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant pour deux bornes</b>
<b>Réjean Gauthier Électricien</b>	15 699,47 \$
<b>Entreprises G.A. Beaudry et Fils inc.</b>	17 559,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire juge qu’avec l’installation de deux (2) bornes électriques, la capacité électrique sera saturée pour l’installation de futures bornes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même soumissionnaire a proposé un prix de 2 994,52 \$ supplémentaire, plus les taxes applicables, pour l’installation d’un transformateur qui alimenterait, indépendamment du système électrique actuel, les deux (2) bornes de recharge;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Roulez vert offre une aide financière de 50 % des dépenses admissibles ;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ par** monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit mandatée l’entreprise Réjean Gauthier Électricien au montant de 18 693,99 \$ plus les taxes applicables pour l’installation de deux (2) bornes de recharge dans le stationnement du bureau municipal ainsi que d’un transformateur;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d’Upton en lien avec cet achat.

**ADOPTÉE**

373-11-2020

#### 4.6 Mandat pour la gestion annuelle des archives

---

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels de l'entreprise H.B. Archivistes en lien avec les services de gestion des archives des dossiers semi-actifs et actifs répartie en deux activités distinctes, soit la gestion papier et le numérique des archives;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour le classement papier, l'entreprise propose d'effectuer le déclassé annuel relié au calendrier de conservation des boîtes de classement semi-actives et actives sur une période maximale de huit (8) jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif forfaitaire soumis pour cette activité est de 1 127,94 \$ par période de quatre (4) jours, donc 2 255,88 \$ plus les taxes applicables pour les huit (8) jours estimés;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour le classement numérique, l'entreprise intègre à son offre, des travaux préparatoires ainsi que la gestion des archives;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptées les offres de services de H.B. Archivistes pour la gestion papier et numérique des archives;

**QU'**un budget approximatif de 17 255,88 \$ plus les taxes applicables, soit autorisé;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

#### **ADOPTÉE**

### **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

#### 5.1 Rapports d'activité du Service de sécurité incendie des mois de septembre 2020 et d'octobre 2020 et prévisions des dépenses du mois de novembre 2020

---

374-11-2020

Les rapports du Service de sécurité incendie pour les mois de septembre et d'octobre 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2020, un budget de 3 210 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**6. Transport et voirie**

---

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2020

---

375-11-2020

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2020, un budget de 6 950,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

6.2 Club de Motoneige ASAN inc. – Demande de signalisation

---

376-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Motoneige ASAN inc. opérera, pour la saison 2020-2021, un sentier de motoneige traversant le rang du Carré, le 5<sup>e</sup> Rang, le rang de la Carrière face au 428 et à l'entrée de la ferme située au numéro civique 431, dudit rang;

**CONSIDÉRANT LA** demande du Club de motoneige à la Municipalité d'Upton d'installer une signalisation avertissant les automobilistes des traverses de motoneige à ces endroits;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit acceptée la demande du Club de Motoneige ASAN pour la saison 2020-2021.

**ADOPTÉE**

6.3 Ajout d'un arrêt toutes directions au coin de la rue Lanoie

---

**Ce point est retiré.**

6.4 Ministère des Transports du Québec – Projets particuliers d'amélioration (PPA) Attestation de fin des travaux du 21<sup>e</sup> rang

---

377-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton approuve les dépenses d'un montant de 25 693,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

6.5 Mandat pour le déneigement de la borne sèche située sur le rang de la Chute

378-11-2020

**CONSIDÉRANT LES** soumissions suivantes reçues pour le déneigement de la borne sèche située sur le rang de la Chute durant l'hiver 2020-2021 :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>
Travaux à forfait J.H,	800,00 \$
Déneigement Lacoste inc.	1 500,00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que :

**QUE** soit mandatée l'entreprise Travaux à forfait J.H. pour la saison 2020-2021 pour un montant de 800,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

### **ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

### 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité*

---

Monsieur Ghyslain Phaneuf donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif à *l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité d'Upton*.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

### 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2020-332 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité*

---

Monsieur Claude Larocque donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif à *la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité d'Upton*.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

### 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2020-333 l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité*

---

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif à *l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité d'Upton*.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

#### 7.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2021

---

379-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT LES** différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

**CONSIDÉRANT L'**intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

**CONSIDÉRANT LES** articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** la Municipalité procède à l'achat des bacs suivants :

<b>BAC VERT (MATIÈRES RECYCLABLES)</b> 360 LITRES	10
<b>BAC AÉRÉ BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES)</b> 240 LITRES	20
<b>BAC NOIR (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b> 360 LITRES	0

**QUE** la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

**QUE** la Municipalité conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Tous les bacs seront livrés au garage municipal situé au 730, rue Brasseur à Upton;

**QUE** soient mandatés le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

#### 7.5 Offre de services professionnels - LNA Hydrogéologie et Environnement pour la poursuite de la recherche en eau

---

380-11-2020

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels numéro 4630 reçue de l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement pour la poursuite de la recherche en eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est répartie selon les activités et coûts suivants, pour un total de 15 311,00 \$ plus les taxes applicables:

- Localisation de nouveaux secteurs de recherche;
- Supervision des travaux de deux forages exploratoires;
- Essais de pompage et qualité d'eau (1 unité);
- Avis technique;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre de services professionnels au montant de 15 311,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce mandat.

### **ADOPTÉE**



7.6 Adoption du *Règlement numéro 2015-270-01 modifiant le Règlement 2015-270 décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts*

---

381-11-2020

**ATTENDU LE** règlement 2015-720 intitulé « Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts » adopté le 3 décembre 2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ledit règlement 2015-270 relativement à l'évacuation des eaux de refroidissement d'un établissement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 6 octobre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

7.7 Adoption du *Règlement numéro 2020-329 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton*

---

382-11-2020

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales autorise toute municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régie, à établir des normes concernant les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut protéger l'environnement, ses réseaux d'égouts, ses stations de pompage et son usine d'épuration;

**ATTENDU QU'**il y a des matières qui ne peuvent être rejetées dans les réseaux d'égouts pour un fonctionnement adéquat;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

## **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

---

### **8.1 Dépôt du registre de dons et commandites**

---

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **8.2 Demande de renouvellement de partenariat – Théâtre de la Dame de Cœur**

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de renouvellement de partenariat émise par le Théâtre de la Dame de Cœur pour l'année 2021 sous forme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités culturelles et éducatives de cet organisme sans but lucratif engendrent d'importantes retombées économiques pour la Municipalité et le territoire de la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT QUE** la saison 2020 a été plus courte que prévu considérant la pandémie et que 4 500 spectateurs ont malgré tout été accueillis;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisations gouvernementales ont reconnu que le Théâtre de la Dame de Cœur ne recevait pas le même niveau d'aide que les entreprises culturelles comparables au Québec, le soutien financier de ses partenaires régionaux est donc très important;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a obtenu un financement ponctuel du Conseil des arts et des lettres du Québec afin de créer et produire un spectacle qui se prête bien au contexte de distanciation, ce qui leur permettra de diffuser gratuitement une vingtaine de représentations à titre de laboratoire dont deux (2) sont réservées à la Municipalité d'Upton;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité verse pour l'année 2021 un montant de 15 000,00 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur.

### **ADOPTÉE**

### **8.3 Autorisation de remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs**

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de remboursement de frais de non-résidents en lien avec les activités de loisirs reçue au cours du mois d'octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est accompagnée des documents exigés et respecte les conditions d'admissibilité ;

383-11-2020

384-10-2020

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient autorisée la demande de remboursement des frais de non-résident reçue au mois d'octobre 2020.

**ADOPTÉE**

8.4 Autorisation de signature – Programme de soutien aux politiques familiales 2020-2021

---

385-10-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

**QUE** soit confirmé monsieur Ghyslain Phaneuf à titre de membre du conseil municipal responsable des questions familiales.

**ADOPTÉE**

## 9. Urbanisme

---

### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2020

---

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

---

**Ce point est retiré.**

### 9.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de *Règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour permettre les habitations multifamiliales dans la zone 113*

---

Madame Barbara Beugger donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un premier projet de *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour permettre les habitations multifamiliales dans la zone 113*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

### 9.4 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour permettre les habitations multifamiliales dans la zone 113*

---

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) dans la zone à dominance résidentielle numéro 113;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par madame Barbara Beugger lors d'une séance du conseil tenue le 3 novembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**10. Divers**

---

10.1 Demande d'appui financier pour les activités du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet

---

**CONSIDÉRANT QUE** le bassin versant de la rivière Chibouet couvre en partie la municipalité d'Upton;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet est composé d'administrateurs bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité planifie et organise divers projets dans le but d'améliorer la situation environnementale du bassin versant;

**CONSIDÉRANT QU'**une contribution financière de 500,00 \$ est demandée;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton verse la somme de 250,00 \$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

10.2 Achat d'un souffleur compatible au tracteur du Service des travaux publics pour le déneigement

---

**CONSIDÉRANT LE** besoin d'équipements pour les travaux de déneigement;

**CONSIDÉRANT LA** soumission d'un montant de 14 500,00 \$ plus les taxes applicables transmise par l'entreprise A. Phaneuf Équipements incluant un souffleur de marque Normand de 98 pouces, la vrille du haut ainsi que l'installation de l'équipement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit demandé des soumissions auprès de deux (2) autres entreprises pour un souffleur de même marque.

**ADOPTÉE**

387-11-2020

388-11-2020

10.3 Municipalité amie des aînés (MADA) – Création et mise sur pied du comité

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d’Upton a déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (programme MADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d’Upton a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QU’il** y a lieu de nommer les membres, provenant de divers organismes représentatifs des aînés et du milieu de vie, qui feront partie du comité de suivi du plan d'action MADA;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l’unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d’Upton autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat sera d'assurer le suivi et le soutien de la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action de la politique MADA;

**QUE** durant les trois années (2019-2020-2021) de réalisation du plan d'action de la politique, chacun des membres du comité de suivi devra s'assurer de la collaboration de l'organisme qu'il représente;

**QUE** soient désignés monsieur Alain Joubert et monsieur Mathieu Beaudry à titre d’élus siégeant sur le comité;

Le comité du suivi du plan d'action MADA sera formé des personnes suivantes:

Nom	Responsabilité de représentation
Alain Joubert	Conseiller municipal
Mathieu Beaudry	Conseiller municipal
Micheline Guérette	Représentante de la FADOQ
Diane Bruneau	Représentante de la FADOQ
Développement économique et local	
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales

**QUE** soit remplacée et annulée la résolution numéro 084-03-2020 portant sur le même sujet.

**ADOPTÉE**

390-11-2020

10.4 Autorisation de budget pour l'organisation d'un concours de dessins pour l'Halloween

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 345-10-2020 relative au budget décrété de 500,00 \$ pour la fête d'Halloween;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a effectué une activité supplémentaire d'Halloween, soit le concours de costumes et de dessins et que chaque enfant qui a fait parvenir sa photo a reçu un sac surprise d'une valeur approximative de 15,00 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit amendée la résolution numéro 345-10-2020 pour porter le budget à 2 000,00 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

391-11-2020

10.5 Embauche pour le service de livraison d'épicerie

---

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité d'offrir, dans le contexte de pandémie actuel, un service de livraison d'épicerie à ses citoyens le désirant;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit entérinée l'embauche de madame Josée Charrette pour les services de livraison d'épicerie selon les conditions énumérées à son contrat de travail;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents relatifs à cette embauche.

**ADOPTÉE**

392-11-2020

10.6 Identification des priorités d'actions 2021-2022 pour la Sûreté du Québec

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de monsieur Mario Gilbert, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton, à l'effet d'établir trois priorités d'actions locales pour les années 2021-2022 quant au travail de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Upton;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'établir les priorités d'actions locales suivantes pour les années 2021-2022:

1. Opération vitesse sur les chemins municipaux;
2. Problématique de criminalité (méfaits et vols);

3. Actions souhaitées en matière de prévention des drogues.

### **ADOPTÉE**

#### 10.7 Demande de réévaluation de la vitesse sur le rang de la Chute

393-11-2020

**CONSIDÉRANT QU'**il semble y avoir, sur le rang de la Chute, à la limite de la municipalité de Saint-Liboire, plus d'accidents qu'ailleurs sur le territoire municipal d'Upton ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette route appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à demander au MTQ, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, une réévaluation de la vitesse maximale sur le rang de la Chute, à la limite de la municipalité de Saint-Liboire.

### **ADOPTÉE**

#### 10.8 Emprunt temporaire pour le règlement 2020-322

394-11-2020

**CONSIDÉRANT LE** règlement d'emprunt numéro 2020-322 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 2 993 934,00 \$ et une dépense de 3 068 934,00 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes »;

**CONSIDÉRANT LE** prêt en cours avec RBC Banque Royale au taux préférentiel minoré de 40 points de base tel que décrit dans l'offre du 4 septembre 2018 contracté dans la cadre du projet de garage municipal selon le règlement numéro 2018-299 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 1 131 287,00 \$ et une dépense de 1 581 898,00 \$ pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal »;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci a été remboursé en totalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la RBC offre de maintenir les conditions du prêt contracté en 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit affecté au prêt déjà en cours avec RBC Banque Royale, le règlement 2020-322 décrétant un emprunt de 2 993 934,00\$ et une dépense de 3 068 934\$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes.

### **ADOPTÉE**



395-11-2020

10.9 Collecte des bacs sur la rue Sacré-Coeur

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Sacré-Cœur est à sens unique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'éviter que le camion de collecte des bacs ne circule en sens inverse pour des mesures de sécurité et pour respecter le *Code de la sécurité routière*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit distribué aux portes de tous les propriétaires des immeubles de la rue Sacré-Cœur (section à sens unique), une lettre les informant que les bacs des propriétés localisées du côté pair doivent dorénavant être déposés côté impair de la rue;

**QU'**un délai de grâce de sept (7) jours est donné aux propriétaires concernés;

**QUE** les propriétaires des édifices situés du côté impair soient informés que les bacs des propriétaires localisés en face seront repositionnés pour permettre au camion de collecte de respecter le sens unique.

**ADOPTÉE**

396-11-2020

10.10 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose des états comparatifs des revenus et dépenses.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

397-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**13. Levée de la séance**

---

398-11-2020

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 41.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.